

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales

Avis du **19 DEC. 2018**

**modifiant l'avis du 4 novembre 2015 de publication du titre II (commentaires des comptes)
des instructions comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré**

NOR : TERL1828940V

(Texte non paru au journal officiel)

Le présent avis a pour objet d'actualiser les commentaires des comptes aux instructions comptables applicables aux organismes à loyer modéré.

Ces commentaires de comptes permettent notamment de se conformer aux nouvelles réglementations comptables de l'ANC 2018-01, 2018-02 et 2018-05, relatifs à la mise en place du prélèvement à la source et au crédit d'impôt outre-mer.

Les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la réduction des loyers de solidarité et à son traitement comptable sont également intégrées dans cette version actualisée.

Les commentaires de comptes s'appliquent pour les comptes de l'exercice comptable ouverts au 1^{er} janvier 2018.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le **19 DEC. 2018**

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

F. ADAM